



Reims, le 10 mars 2015

Le Président

à

**Monsieur le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Mmes et MM les Chefs de Centre
Mmes et MM les Chefs de Corps
Mmes et MM les Présidents des Amicales**

Objet : Assises du congrès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Marne (UDSP 51).

Cher Collègue,

Les assises du 110^{ème} congrès de l'U.D.S.P.51 se dérouleront le :

Le samedi 14 mai 2016 à SUIPPES

sous la présidence de Monsieur le Préfet de région et en présence de nombreux élus.

A cette occasion, le conseil d'administration et moi-même seront très honorés de votre présence.

Au cours de cette dynamique journée, nous aurons le plaisir de retrouver nos anciens, nos jeunes sapeurs-pompiers et tous les sympathisants de notre Union (Elus, responsables associatifs, etc...).

Nous comptons sur votre participation avec votre drapeau et éventuellement, votre garde réduite à 2 personnes (uniforme ou tenue F1).

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'assurance de mes sincères sentiments.

Le Président,
Capitaine Hubert DEGREMONT

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSPM 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS
Tél : 03 26 97 76 88 – Fax : 03 26 97 76 92 – Mail : secretariat@udsp51.fr – site internet : www.udsp51.fr

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France
N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z

Samedi 14 mai 2016

PROGRAMME

- 14 h 00 : Accueil des congressistes et invités
- 14 h 30 : Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, Maison des Associations, Rue Saint Cloud
Bureau de vote pour le renouvellement des administrateurs de l'U.D.S.P.51,
- 17 h 15 : Accueil des autorités et invités, Place de l'Hôtel de ville
>>>>> Pour l'accès au parking >>>>> Suivre les fléchages >>> >>>
- 17 h 30 : Rassemblement et Revue des Unités S.P.V – S.P.P – J.S.P
Honneurs aux drapeaux. Echange des drapeaux de l'U.D.S.P.51 et des JSP
Remises de décorations – Promotions
Dépôt de gerbes au monument aux morts
Défilé des JSP et du matériel anciens et divers
- 18 h 30 : Visite aux stands des exposants.
Discours et vin d'honneur ouvert à tous, Maison des Associations, Rue Saint Cloud
- 20 h 30 : Soirée repas et animation, Salle des Fêtes, Rue Geneviève Devignes

Uniforme : Pour les sapeurs-pompiers concernés par les animations : *Se conformer à la note de service du D.D.S.I.S de la Marne.*
Pour les sapeurs-pompiers congressistes, les militaires et certains fonctionnaires : *leur uniforme.*

Défilé :
- le drapeau de l'UDSP 51
- le drapeau du Corps Départemental
- les JSP
- les troupes
- le matériel motorisé

ASSEMBLEE GENERALE

Les questions à poser au cours de l'Assemblée Générale, devront être adressées au Président de l'UDSP 51 par courrier au siège social, au moins un mois avant la date du congrès.

Les sapeurs-pompiers candidats à pourvoir un siège d'Administrateur au sein de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Marne (UDSP 51) doivent faire acte de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception. Celle-ci doit être adressée au Président de l'UDSP 51 et accompagnée d'un curriculum vitae. La date limite de réception des candidatures est fixée au **23 avril 2016**, délai de rigueur,

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSPM 18 rue Laurent Déromez 51100 REIMS
Tél : 03 26 97 76 88 – Fax : 03 26 97 76 92 – Mail : secretariat@udsp51.fr – site internet : www.udsp51.fr

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France
N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z



Convivialité !

Foie gras parfumé à la truffe et sa brioche

Trou lorrain

*Paleron de veau confit sauce forestière,
pommes de terre grenaille rôties*

Brie de Meaux et sa salade

Délice d'à mon idée

Café

Soirée dansante avec le DJ Emmanuel MAURY

Au cours du repas, une quête sera organisée
au profit de l'Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers (ODP)

« Le bonheur se construit seul, mais aussi et surtout ensemble »

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSPM 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS
Tél : 03 26 97 76 88 – Fax : 03 26 97 76 92 – Mail : secretariat@udsp51.fr – site internet : www.udsp51.fr

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France
N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE

18 rue Laurent Déramez – 51100 REIMS
Tel : 03.26.97.76.88 – Fax : 03.26.97.76.92 – Mail : secretariat@udsp51.fr

Repas et soirée dansante du Congrès Départemental du samedi 14 mai 2016 à SUIPPES

Soirée organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Suippes et animée par le DJ Emmanuel MAURY

A retourner au secrétariat de l'UDSP 51, avant le 1^{er} mai 2016, délai de rigueur accompagné du règlement. Les inscriptions qui parviendront hors délai ne seront pas prises en considération.

Prix du repas par personne : 32 €

Unité (corps ou centre) de sapeurs-pompiers de :

Nom et prénom du responsable de l'inscription :

Grade et / ou fonction :

N°: Rue :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :@.....

Souhaitez-vous que l'ensemble des sapeurs-pompiers soit placé auprès d'une Unité de votre préférence (oui) / (non)–ATTENTION ! il sera tenu compte de votre choix dans la limite des possibilités.

Si (oui), indiquez le nom de l'Unité :

Nombre de repas :32,00 €.....X =euros

Vous recevrez une confirmation de vos inscriptions par mail.

Joindre OBLIGATOIREMENT avec le présent bulletin :

- Le titre de paiement (chèque) libellé à l'ordre de l'U.D.S.P. 51

Date et signature :

**Attention ! Les inscriptions ne seront pas retenues si ce bulletin n'est pas correctement rempli (ratures, surcharges, renseignements incomplets ...) ou si le règlement n'est pas joint.
En cas d'absence le jour du congrès, aucun remboursement ne sera effectué.**

INFORMATIONS

Congrès UDSP51

Pour l'accès aux parkings, suivre les fléchages.

Election de nouveaux administrateurs

Cette année 5 administrateurs sont éligibles.

Nombre de postes ouverts par arrondissement : Vitry-le-François : **2**, Epernay : **1**, Châlons-en-Champagne : **4**, Reims : **4** et Sainte-Ménéhould : **1**.

Pour l'inscription des candidatures au poste d'administrateur, la date limite de réception des candidatures est fixée au **23 avril 2016**, délai de rigueur. Dès le **25 avril 2016**, la liste des candidats sera mise en ligne sur notre site internet. Le jour du congrès, les bulletins seront disponibles au bureau de vote.

Médailles de l'UDSP 51

L'Union départementale a créé sa médaille de reconnaissance. Elle est destinée à récompenser les sapeurs-pompiers de tous grades qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs fonctions et ont fait preuve de dévouement en faveur de l'UD, de leur amicale, du corps départemental, communal ou intercommunal.

Elle comprend 3 classes :

- Médaille d'argent : attribuée après 15 ans d'inscription à l'UDSP 51.
- Médaille vermeil : après 20 ans
- Médaille or : après 25 ans

ODP

★ Pour vos manifestations, vous pouvez disposer d'articles à vendre pour l'ODP, et ce, sans avance de fonds. Contacter le secrétariat de l'UDSP 51.

★ Tours de la Marne Cycliste au profit de l'ODP. Comme chaque année, les sapeurs-pompiers marnais organisent les tours cyclistes de la Marne par secteur. Vous trouverez les dates et les différents circuits sur le site internet et sur l'affiche ci-jointe.

Magazine « Sapeur-Pompier Marnais »

Afin d'alimenter les pages du magazine, nous vous invitons à faire parvenir à l'UDSP 51 vos articles (textes et photos) de vos manifestations, avant le 1^{er} octobre 2016.

Calendriers 2017

Nous vous proposons de faire réaliser vos calendriers 2017, **nouvelle formule**, par la société NPC Imprimerie, partenaire de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Vous trouverez ci-joint un bon de commande.

Si votre amicale fait réaliser votre calendrier par un autre prestataire, et dans la mesure du possible, merci d'y insérer une page pour les formations de l'UDSP 51 et pour l'ODP (elles sont à votre disposition à l'UDSP 51).

Site internet

Le site internet offre de nouvelles informations. Consultez-le ! Si vous voulez faire paraître un article, contactez le secrétariat de l'UDSP 51 ou le référent de votre secteur.

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSPM 18 rue Laurent Déromez 51100 REIMS

Tél : 03 26 97 76 88 – Fax : 03 26 97 76 92 – Mail : secretariat@udsp51.fr – site internet : www.udsp51.fr

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z